

PROCÈS-VERBAL d'une réunion ordinaire du **Conseil d'établissement** de l'école primaire des Explorateurs (205, rue Désiré-Juneau, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier), tenue le **5 octobre 2023**, à 18 h, à laquelle ont participé :

Les représentants des parents :

- M^{mes} Andrée-Anne Dubois, Geneviève Gauthier-Ferland, Stéphanie L'Heureux ainsi que M. Éric Foster et M. Éric Pelletier

Les représentantes des enseignants :

- M^{mes} Marie-Michèle Godbout, Maïda Landry et Joëlle Lavoie-Landry

Les représentantes du personnel de soutien :

- M^{mes} Cathie Paquet et Roxanne Thibault-Dufour

Autres présences :

- M^{mes} Mariève Allard et Annie Dussault en tant que parents substitués n'ayant pas le droit de vote lors de la rencontre
- M. Martin Savard (directeur)
- Le personnel du service de garde suivant : Marie-Josée Hains, Amélie Fauvelle, Renée Loubert, Justine Ledoux-Léveillé, Sylvie Petitclerc, Emmanuelle Côté, Kathyryne Paquet, Sabrina Côté, Alain Pons, Aziza Halin, Mylène Grondin, Marie-Ève Tardif et Janick Casabon.

Était absente : Nathalie Laprade (membre de la communauté et conseillère municipale)

1. Ouverture de l'assemblée

M. Martin Savard déclare la séance officiellement ouverte à 18 h et souhaite la bienvenue aux gens présents. Chaque membre se présente rapidement par la suite.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Savard demande que le point 16 soit déplacé afin d'être traité immédiatement après le point 9.

CÉ-2023-2024-01

Il est proposé par M. Éric Foster que l'ordre du jour soit adopté tel que demandé.

Proposition adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du jeudi 1^{er} juin 2023

CÉ-2023-2024-02

Il est proposé par M^{me} André-Anne Dubois que le procès-verbal soit adopté avec les modifications mineures mentionnées. Point 2 : M. Éric Foster « propose » l'adoption de l'ordre du jour au lieu de « adopte ».

Dans le point 6, « telles que présentées », devrait être remplacé par « avec les modifications proposées ».

Proposition adoptée à l'unanimité

4. Suivi au procès-verbal

M. Éric Foster et M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland font les suivis du procès-verbal de la réunion du jeudi 1^{er} juin 2023.

5. Droit de parole au public

M^{me} Justine Ledoux-Léveillé prend la parole. Elle souhaite favoriser l'autonomie de tous les corps d'emplois lorsque viendra le temps de prendre une décision quant au point 16 de l'ordre du jour.

6. Élection au poste de président(e)

M. Martin Savard explique de quelle façon se dérouleront les élections aux postes de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier du conseil d'établissement.

Durant la période de mise en candidature, M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland se propose au poste de présidente du CÉ pour la prochaine année scolaire. Elle est élue.

7. Élection au poste de vice-président(e)

Durant la période de mise en candidature, M. Éric Foster se propose au poste de vice-président du CÉ pour la prochaine année scolaire. Il est élu.

8. Élection au poste de secrétaire

M^{me} Sarah Boulianne étant absente, elle a dû manifester avant la rencontre son intérêt au poste de secrétaire du CÉ pour la prochaine année scolaire. Elle est élue.

9. Élection au poste de trésorier / trésorière

Durant la période de mise en candidature, M. Éric Pelletier se propose au poste de trésorier du CÉ pour la prochaine année scolaire. Il est élu.

CÉ-2023-2024-03

M^{me} Andrée-Anne Dubois propose que les 4 personnes nommées ci-haut soient élues aux postes de présidente, de vice-président, de secrétaire et de trésorier du CÉ pour l'année scolaire 2023-2024.

Proposition adoptée à l'unanimité

10. Établissement du calendrier des rencontres

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland dépose le calendrier des réunions du CÉ pour l'année scolaire 2023-2024.

CÉ-2023-2024-04

M. Éric Foster demande une modification du calendrier afin que les rencontres débutent à 18 h 30 plutôt que 18 h.

Proposition adoptée à l'unanimité

11. Établissement des règles de régie interne

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland fait le survol du document *Règles de régie interne*. Elle met l'accent sur les points suivants :

- Le quorum est respecté si la majorité des membres sont présents et que la moitié des membres parents sont présents.
- Un vote secret peut être demandé, et ce, par n'importe quel membre du CÉ.
- La présidente peut utiliser sa voix prépondérante dans un cas où il y aurait égalité des voix.

CE-2023-2024-05

M^{me} Marie-Michèle Godbout propose que le document *Règles de régie interne* soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée à l'unanimité

12. Sorties éducatives

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland mentionne qu'aucune sortie éducative n'est actuellement prévue en 2023-2024 en raison des moyens de pression des enseignants.

13. Responsable des levées de fonds (O.P.P.)

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland mentionne que depuis les dernières années, les membres du CÉ ont délégué le mandat des levées de fonds à l'organisation de participation de parents.

CE-2023-2024-06

Il est proposé par M^{me} Stéphanie L'Heureux que le mandat des levées de fonds demeure la responsabilité des membres de l'O.P.P. et qu'un suivi des démarches des membres de cette organisation soit fait lors des séances du conseil d'établissement.

Proposition adoptée à l'unanimité

14. Levées de fonds

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland propose que les 3 campagnes de financement faites en 2022-2023 soient reconduites pour 2023-2024 ; c'est-à-dire la vente de bûches, le course-o-thon ainsi que le service de bar au rodéo de Sainte-Catherine.

M^{me} Joëlle Lavoie-Landry demande que l'on diminue la pression auprès des enfants pour la vente de bûches et la cueillette des fonds pour le course-o-thon.

M. Savard parle de l'importance de faire mousser les campagnes, ce qu'il fait pour éviter que les enseignants aient cette charge de travail.

M. Éric Foster présente les projets que le comité souhaite réaliser avec les fonds recueillis. Il y a 22 214 \$ actuellement dans le fonds à destination spéciale. La piste d'hébertisme est abandonnée vu les assurances et les coûts engendrés.

Le manque d'espace de cour de récréation prévu, en lien avec l'agrandissement prochain de l'école, pousse le comité à prévoir un nouveau développement de la cour en remplacement du précédent projet.

M. Éric Pelletier questionne M. Savard sur la possibilité de recevoir un bilan annuel des dépenses concernant les différentes fêtes et les activités des blocs.

CÉ-2023-2024-07

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland propose de reconduire les 3 campagnes de financement de l'année dernière, avec un objectif financier de 30 000 \$. Elle demande aussi à la direction de présenter le bilan annuel des dépenses concernant les différentes fêtes et les activités des blocs.

Proposition adoptée à l'unanimité

15. « À l'école, on bouge ! »

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland mentionne qu'en raison des moyens de pression des enseignants, il n'y a pas de comité « À l'école, on bouge ! » en marche présentement et donc qu'aucune activité n'est actuellement prévue en 2023-2024.

16. Fin de journée au service de garde

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland a demandé la présence et la participation de M^{me} Renée Loubert au conseil d'établissement afin qu'elle puisse expliquer le déroulement des fins de journée au service de garde et répondre aux questions des membres.

M^{me} Joëlle Lavoie-Landry, représentante du personnel enseignant, mentionne que les élèves ne sortent pas avant 16 h 15 au service de garde. Elle demande que les élèves sortent à l'extérieur dès 15 h et présente des arguments favorables à son opinion, autant dans l'optique du bien-être de l'enfant que celui du personnel enseignant.

M^{me} Renée Loubert prend la parole. Elle mentionne la visite, pour le comité de communication, de M. Yves Turgeon et la médiation ayant eu lieu il y a 10 ans, ainsi que les nombreuses contraintes apportées depuis à leur profession. Elle partage aux membres de l'assemblée les multiples périodes extérieures se déroulant déjà dans une journée type et le peu de temps pour piloter des activités éducatives dirigées, lesquelles sont demandées par le ministère. Vu l'horaire des éducatrices, qui terminent à intervalles de 15 minutes, les groupes sont en constantes modifications à partir de 16 h. Elle présente les bienfaits du service de garde au niveau des autres sphères de développement de l'enfant. L'horaire actuel faisant que la dernière récréation se termine à 14 h 30, elle mentionne que la dernière période extérieure est tout de même rapprochée de 15 h.

M. Savard fait un retour sur le comité de communication d'il y a 10 ans. Il avait été décidé par le comité que ce sujet ne devrait plus faire l'objet de négociations. Il rappelle que des activités dirigées sont exigées par le MEES. Il fait la distinction entre éducateurs et surveillants d'élèves, puis ajoute que tout notre personnel au service de garde est qualifié éducateur.

M^{me} Joëlle Lavoie-Landry propose que les activités soient pilotées à l'extérieur et demande une certaine flexibilité.

M. Savard présente ce qui a été convenu il y a quelques semaines avec les dirigeantes du service de garde au niveau de la planification des activités extérieures dirigées. Il mentionne que cela éviterait en plus la désorganisation des élèves à l'extérieur.

CÉ-2023-2024-08

M. Éric Foster propose un simple remaniement d'horaire plutôt que de voter une obligation à sortir, afin de satisfaire les 2 corps d'emplois. Le personnel enseignant retire donc la proposition sur le déplacement d'horaire en faveur d'un horaire hybride, conciliant les activités extérieures et dirigées, selon l'autonomie professionnelle du personnel du service de garde.

Proposition adoptée à l'unanimité

17. Tarification au service de garde

M^{me} Roxanne Thibault-Dufour explique que le MEES permet que les frais de garde pour les journées pédagogiques soient augmentés à 15,75 \$ à compter de maintenant. Dans notre milieu, nous chargeons actuellement 15,30 \$.

M. Savard explique l'impact annuel financier de ne pas s'indexer à ce coût. Il est donc recommandable de suivre l'inflation.

M^{me} Roxanne Thibault-Dufour ajoute que les frais de retard passeront de 11,12 \$ à 22,24 \$ car il est exigé, pour des raisons de sécurité et de loi, qu'il y ait toujours 2 éducatrices jusqu'au départ du dernier enfant. Comme l'an dernier le règlement du service de garde annonçait que le coût chargé aux parents serait de 18 \$ par tranche de 15 minutes, c'est une augmentation de 4,24 \$ qui devra être apportée.

CÉ-2023-2024-09

M^{me} André-Anne Dubois propose que les frais de garde pour les journées pédagogiques au service de garde soient fixés à 15,75 \$ et que les frais de retard soient ajustés à 22,24 \$ par tranche de 15 minutes.

Proposition adoptée à l'unanimité

18. Fonds à destination spéciale

M. Martin Savard mentionne que l'école a dû faire l'achat de fibre de bois puisqu'elle était en quantité insuffisante au niveau de l'amortissement dans les bassins. Le projet a été approuvé en amont par M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland et M. Éric Foster vu l'urgence de la situation. Le coût élevé de la fibre de bois, la quantité de 63 verges-cube et la livraison problématique pour atteindre la cour arrière expliquent le coût de 7 029,75 \$. Il reste donc 15 184,25 \$ dans le fonds à destination spéciale.

CÉ-2023-2024-10

M. Éric Foster propose que le montant de 7 029,75 \$ pour l'amortissement de la fibre de bois soit prélevé dans le fonds à destination spéciale.

Proposition adoptée à l'unanimité

19. Formation des membres du conseil d'établissement

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland mentionne aux nouveaux membres que des capsules de formation sont disponibles sur le site du gouvernement et qu'ils doivent les visionner. Elles permettent de comprendre le fonctionnement d'un conseil d'établissement.

20. Dénonciation d'intérêt des membres

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland explique que tout membre qui aurait des intérêts personnels qui pourraient le mettre en conflit par rapport à son rôle au sein du CÉ doit lui remettre le formulaire prévu à cet effet.

21. Budget de fonctionnement du C.É.

M. Éric Pelletier mentionne que le budget de départ du conseil d'établissement provient du centre de services scolaire et qu'il est établi en fonction du nombre de membres votants. Pour l'année scolaire 2023-2024, le budget est fixé à 855 \$. Il y a un surplus de 1 037 \$ de l'année 2022-2023. Le budget total pour l'année en cours est donc de 1 892 \$. Il termine en mentionnant aussi que le responsable de la trésorerie tiendra un registre des dépenses tout au cours de l'année.

Les frais de garde d'enfants pour les membres peuvent être amortis par le conseil d'établissement au taux maximal de 7 \$ de l'heure pour une durée maximale de 4 heures.

M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland discute de la possibilité d'augmenter ce taux.

CE-2023-2024-11

M. Éric Foster propose que le montant de 7 \$ pour les frais de garde soit augmenté à un maximum de 10 \$ de l'heure.

Proposition adoptée à l'unanimité

22. Informations de la direction

a) Clientèle 2023-2024 :

Suite au dénombrement scolaire tenu le 30 septembre dernier, le détail des élèves inscrits est de :

Degrés	Nombre d'élèves
Maternelle 4ans	17
Maternelle 5ans	69
1 ^{re} année	82
2 ^e année	81
3 ^e année	80
4 ^e année	83
5 ^e année	68
6 ^e année	86
Total :	566

En comptant les codes EHDAA de certains élèves, l'école compte 570 élèves reconnus par le MEES pour un total de 27 classes. 2 de ces élèves sont scolarisés à domicile et 2 autres élèves sont scolarisés en voyage.

b) Implication des parents dans les différents comités :

L'école pourra encore compter sur l'implication de nombreux parents. Les différents comités de parents regroupent :

Organisation de participation des parents	22 parents
Bibliothèque	19 parents
Conseil d'établissement	8 parents

c) Inscriptions aux activités parascolaires - session automne 2023 :

Encore cette année, différentes activités parascolaires peuvent être vécues par les élèves selon leur niveau. Voici les activités offertes pour l'automne 2023 :

Maternelle : Multisports offert par Objectif forme (20 élèves inscrits)

1^{re} année : Multisports offert par Objectif forme (20 élèves inscrits)

1^{re} à 3^e année : Aquarelle (49 élèves répartis dans 6 groupes)

2^e année à 6^e année : Équitation (28 élèves inscrits répartis dans 2 groupes, les lundis et mardis. 25 élèves ont dû être refusés à cause d'un manque de personnel au centre équestre. L'an prochain, 3 soirs par semaine nous seront réservés pour une possibilité maximale de 48 élèves)

3^e année à 6^e année : Vélo de montagne (40 élèves inscrits dans 2 groupes, les mardis et jeudis)

d) Éclairs de génie :

Il s'agit d'un projet offert aux élèves de 5^e et 6^e année qui se démarquent tant du côté des résultats scolaires que du comportement. Ce projet permet de récompenser « l'élite » qui est souvent oubliée dans le milieu scolaire. Différentes activités seront vécues à chaque mois sous divers thèmes. Des compétitions amicales du style *Génies en herbe* seront animées pour mettre à l'épreuve leurs multiples connaissances. Les élèves s'affronteront au moyen de plusieurs jeux afin de déterminer l'équipe championne en fin d'année. Le coût est de 75 \$ par enfant et cette somme couvre le repas, le chandail, les sorties et les activités organisées. Il y a eu 26 candidatures et 18 élèves ont été sélectionnés (4 équipes de 4 et 2 substitués).

e) Mesure « Aide à la classe » :

Nous en sommes à la 2^e année de ce projet pilote qui consiste à fournir de l'aide aux enseignants dans leur classe. Cette mesure, qui se déroule sur 2 ans, octroie à l'école des Explorateurs 2 subventions d'environ 105 000 \$. 12 postes ont été créés actuellement. Des éducatrices du service de garde iront accomplir différentes tâches dans les classes dans le but de décharger les enseignants.

23. Parole aux responsables du service de garde

M^{me} Roxanne Thibault-Dufour mentionne ne pas avoir de point à mentionner.

24. Parole au membre de la communauté

M^{me} Nathalie Laprade est absente.

25. Parole aux représentants du comité de parents

M. Éric Foster assistera aux rencontres du comité de parents. Lors de la 1^{re} rencontre, les représentants aux différents postes ont été élus.

26. Parole au responsable de la trésorerie

M. Éric Pelletier mentionne que les points ont été couverts plus tôt dans la réunion.

27. Levée de l'assemblée

CÉ-2023-2024-12

Il est proposé par M^{me} Geneviève Gauthier-Ferland que la rencontre soit levée à 21 h 03.

Proposition adoptée à l'unanimité



Martin Savard
Directeur



Geneviève Gauthier-Ferland
Présidente